

les ouvriers des ateliers, ceux du service des voies, les manipulateurs de marchandises, les commis et différentes autres catégories, mais sans changement pour les équipages des trains; les télégraphistes ne furent que fort légèrement affectés. A la fin de 1922 et au début de 1923, les salaires des employés des voies, des manipulateurs de fret et des commis furent quelque peu relevés. Dans les charbonnages, des diminutions se sont produites chaque année dans l'île Vancouver; cependant, de légères augmentations ont été accordées dans l'été de 1922, conformément à la convention conclue, par laquelle les salaires sont réajustés trimestriellement, pour concorder avec les fluctuations du coût de la vie. Dans le sud-est de la Colombie Britannique et le sud de l'Alberta, les salaires n'ont pas varié jusqu'à 1923; néanmoins, la moyenne des gains des mineurs payés aux pièces s'est abaissée en 1922 pour se relever partiellement en 1923. En Nouvelle-Ecosse, les salaires subirent une réduction substantielle au commencement de 1922, mais remontèrent à la fin de l'année. Dans les manufactures et dans l'industrie du bois, les salaires furent considérablement réduits d'abord en 1921, puis en 1922; ils ne se sont pas relevés en 1923.

19.—Rémunération et heures de travail du personnel des chemins de fer au Canada, au mois de septembre 1921, 1922 et 1923.

Occupation.	Unité.	Septembre 1921.		Septembre 1922.		Septembre 1923.	
		Salaires.	Heures par semaine.	Salaires.	Heures par semaine.	Salaires.	Heures par semaine.
Conducteurs des trains de voyageurs.....	100 milles	\$ 4-27	2	\$ 4-27	2	\$ 4-27	2
Conducteurs des trains de marchandises (irrég.).....	100 milles	5-80	2	5-80	2	5-80	2
Serre-freins des trains de voyageurs.....	100 milles	2-93	2	2-93	2	2-93	2
Serre-freins des trains de marchandises (irrég.).....	100 milles	4-48	2	4-48	2	4-48	2
Préposés aux bagages.....	100 milles	3-04	2	3-04	2	3-04	2
Mécaniciens des trains de voyageurs.....	100 milles	6-00	2	6-00	2	6-00	2
Mécaniciens des trains de marchandises (irrég.).....	100 milles	6-64	2	6-64	2	6-64	2
Chauffeurs des trains de voyageurs.....	100 milles	4-48	2	4-48	2	4-48	2
Chauffeurs des trains de marchandises (irrég.).....	100 milles	4-88	2	4-88	2	4-88	2
Expéditeurs.....	mois	230.00-238.00	48	230.00-238.00	48	230.00-238.00	48
Télégraphistes.....	mois	117.76-128.76	48	117.00-128.00	48	117.00-128.00	48
Entretien des voies—							
Contremaitres.....	jour	4-50	48	4-26	48	4-40	48
Poseurs.....	jour	3-20	48	2-80	48	3-04	48
Ateliers—							
Forgerons.....	heure	.77	44	.70	44	.70	44
Chaudronniers.....	heure	.77	44	.70	44	.70	44
Machinistes.....	heure	.77	44	.70	44	.70	44
Mouleurs.....	heure	.77	44	.70	44	.70	44
Ménisiers-charpentiers.....	heure	.72	44	.63	44	.63	44
Peintres.....	heure	.72	44	.63	44	.63	44
Réparateurs.....	heure	.72	44	.63	44	.63	44
Nettoyeurs.....	heure	.42	44	.37	44	.38	44

¹Dans la Colombie Britannique, les salaires du personnel ambulant, des expéditeurs et des télégraphistes sont un peu plus élevés; lorsque, pour ces deux dernières catégories d'employés, deux prix sont indiqués le premier s'applique au territoire sis à l'est de Fort William et le second, plus élevé, est payé à l'ouest de Fort William, jusques et y compris la Colombie Britannique. ²Sur la base de 20 milles à l'heure. ³Sur la base de 12½ milles à l'heure.